

**COMPTE-RENDU de la réunion du  
CONSEIL MUNICIPAL du 20/03/2026**

---

Étaient présents : M. FAREZ- Mme FELBACQ- M. GUEGUEN- Mme PORTEMER- M. FLICOTEAUX- Mme LEFEBVRE- M. BARDOUX- Mme LAVALLARD- M. SANDRON- Mme CREPIN- M. MOUVIER- Mme SEZILLE- M. DEVAULX- Mme MANGIN- M. PROISY – Mme ESTEMPS- M. DETOURNE- Mme GAYANT- M. LEROY

Absent excusé : / Pouvoirs : / Secrétaire de séance : M. Yves GUEGUEN

### Installation du Conseil Municipal

#### ‣ Election du Maire

Candidat : Monsieur Jean FAREZ. M. FAREZ Jean ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

#### ‣ Election des Adjoints

Ont été élus adjoints et immédiatement installés : Yves GUEGUEN (1<sup>er</sup> adjoint), Françoise FELBACQ (2<sup>ème</sup> adjoint), Dominique FLICOTEAUX (3<sup>ème</sup> adjoint), Aline PORTEMER (4<sup>ème</sup> adjoint) et François BARDOUX (5<sup>ème</sup> adjoint).

#### ‣ Délégations du Conseil Municipal au Maire (article L 2122-22 du CGCT)

Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des délégations présentées dans l'article 2122-22 du C.G.C.T.

#### ‣ Taux d'indemnités Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le taux de 55.70 % applicable au calcul du montant de l'indemnité de fonction du Maire à compter du 21 mars 2026. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours : chapitre 65-article 6531

#### ‣ Taux d'indemnités Adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le taux de 21.38 % applicable au calcul du montant de l'indemnité de fonction des cinq adjoints à compter du 21 mars 2026. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours : chapitre 65-article 6531.

#### ‣ Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, décide d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente.

#### ‣ Désignation des délégués de l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (U.S.E.D.A.)

M. FAREZ Jean et M. BARDOUX François sont désignés délégués de l'U.S.E.D.A..

#### ‣ Constitution des commissions

Après le vote à main levée, le Conseil Municipal adopte les désignations suivantes :

**Commission développement économique** : Pascale LEFEBVRE, Sylvie LAVALLARD, Didier SANDRON, Denis MOUVIER, Delphine SEZILLE, Johann DÉTOURNÉ

**Commission sécurité, santé et circulation** : Didier SANDRON, Denis MOUVIER

**Commission urbanisme, habitat et environnement** : Pascale LEFEBVRE, Sylvie LAVALLARD, Didier SANDRON, Dominique CREPIN, Denis MOUVIER, Johann DÉTOURNÉ

**Commission finances** : Didier SANDRON, Dominique CREPIN, Véronique MANGIN

**Commission animations sport et culture** : Didier SANDRON, Véronique MANGIN, Delphine SEZILLE, Laurent DEVAULX, Catherine GAYANT, Rodolphe PROISY, Hervé LEROY

**Commission information et communication** : Didier SANDRON, Delphine SEZILLE

**Commission scolaire, petite enfance** : Didier SANDRON, Delphine SEZILLE, Rodolphe PROISY, Christine ESTEMPS

**Commission travaux, voirie, bâtiments** : Didier SANDRON, Dominique CREPIN, Denis MOUVIER, Christine ESTEMPS, Johann DETOURNE, Hervé LEROY

**Commission appels d'offres** : Titulaires (3): François BARDOUX, Yves GUEGUEN, Johann DÉTOURNÉ - Suppléants (3): Denis MOUVIER, Sylvie LAVALLARD, Didier SANDRON

**CCAS (représentants élus)** : Françoise FELBACQ, Yves GUEGUEN, Aline PORTEMER, Didier SANDRON, Delphine SEZILLE, Catherine GAYANT

**Commission impôts** : Ces personnes sont désignées par le Direction Générale des Finances Publiques au sein d'une liste de présentation dressée en nombre double par le Conseil Municipal (soit douze titulaires et douze suppléants proposés).